

Le marché...

...selon l'industrie laitière

Pour rappel BIG-M et Uniterre ont appelé le 27 mai 2008 à une grève du lait. Cette grève s'est étendue jour après jour pour embraser toute la filière. Suite à un compromis négocié dans la nuit du 2 au 3 juin, cette grève du lait a été suspendue. A partir du 1er juillet, les producteurs auraient dû toucher 6cts supplémentaires. Ce prix devait valoir jusqu'à la fin de l'année pour ensuite être renégocié. Quant au deuxième objectif de la grève, la gestion des quantités, il n'y a pas eu de résultat; ce que les médias ont omis de rapporter. Le succès de cette grève a donc rapidement pu se retourner contre les producteurs.

Pour la première fois dans l'histoire récente de la Suisse, une grève du lait a porté ses fruits. D'autres tentatives avaient failli, car l'envergure n'était que régionale et les quantités manquantes ont pu être remplacées par des livraisons d'autres régions. Cette fois-ci, de telles opérations étaient impossibles. Selon les transformateurs, il fallait s'attendre à ce que le 3 juin, 80% du lait aille à manquer.

Le succès de cette grève a remis en question le mécanisme de fixation de prix valable auparavant. La règle était que la grande distribution annonce ses quantités recherchées et que les transformateurs soumettent leurs offres. Dans un marché excédentaire, tous les transformateurs sous-enchérissent pour remporter ce contrat. Ensuite ces derniers calculent leur coûts et leurs marges et déclarent ce que le producteur peut recevoir: le soi-disant prix du marché. Dans ce calcul, les frais de production n'entrent pas en ligne de compte. C'est exactement ce mécanisme que les producteurs ont voulu remettre en question par la grève. C'était le premier signal d'alerte pour l'industrie laitière.

A peine la grève terminée, les transfor-



Chère Elsa, n'oubliez pas qu'il n'y a pas que la vache au joli collier d'Edelweiss qui doit sourire pour que la production laitière ait un avenir en Suisse. Sans prix équitable à 1.-/litre pour le paysan, l'avenir de l'agriculture, comme le votre, sont hypothéqués.

mateurs ont entamé des discussions avec les grands distributeurs pour reprendre les rênes en main et pour démontrer que l'augmentation du prix allait se retourner contre les producteurs. Les comptes rendus de ces séances n'ont pas été publiés, mais les effets sont apparus très rapidement. Les producteurs ont été approchés par leurs acheteurs pour traire des quantités supplémentaires au-delà de leur contingent. Par ailleurs, ils ont été informés que les quantités coulées dans l'année constitueront leur futur droit de livraison. De toute évidence, tous les producteurs voulaient s'assurer un gros droit de livraison pour l'année prochaine. Première conséquence: le nombre de vaches de réforme abattues est tombé à un niveau historique! Les livraisons ont augmenté.

Les transformateurs ont demandé des quantités supplémentaires à l'OFAG («sous la pression des producteurs») Deuxième conséquence: le nombre de demandes de quantités supplémentaires ainsi que les autorisations accordées ont fait un saut durant l'été 2008. BIG-M et Uniterre ont protesté auprès de l'OFAG, puisqu'il était évident que la production était excédentaire.

A son tour, la grande distribution a commencé à retirer des produits laitiers, notamment fromagers, des étalages et les a remplacés par des produits européens. Ainsi «l'Emmental» suisse M-Budget a été substitué par de «l'Emmental» allemand. Troisième conséquence: l'excédant de lait a encore grossi.

suite en page 3



Lait Industrie: assez!



Eclairage
Afrique soldée
Page 4

Semences
Débat citoyen
Pages 6-7



Agenda

Films, expo, réunion

Page 8



MARCHE LAITIER

Association Lait Suisse: incompatibilité pour obtenir un prix du lait équitable!

L'Association Lait Suisse (ALS) fait couler de l'encre dans les milieux agricoles et industriels. A grand renfort de déclarations tonitruantes et arrogantes sur le prix du lait, l'organisation avance gentiment ses pions dans la filière et maintient les producteurs dans le flou.

Dans cette situation l'adhésion des producteurs est suicidaire. Un regroupement de l'offre et la création d'une plateforme de vente nationale indépendante, gérée par les producteurs, est la seule manière de gérer les quantités pour obtenir un prix équitable. Uniterre demande également que le prix du lait soit connu et défini à la mi-décembre 2009 pour les 6 prochains mois. Les producteurs n'acceptent plus de couler du lait sans prix fixé. Ils revendiquent toujours une hausse de prix du lait pour couvrir leurs frais de production en constante augmentation!

Actuellement, l'organisation ALS n'a pas de statuts à proposer. Uniterre fait donc le point et se pose de nombreuses questions sur cette organisation. Le syndicat attend de la base comme des industries des réponses et des commentaires...

Les producteurs courtcircuités

Visiblement la base n'a pas eu son mot à dire dans la constitution de l'ALS. Certains dirigeants d'organisations de producteurs qui sont membres fondateur del'ALS(MIBA, OPU CREMO, APLCN, ZMP...) n'ont pas jugé opportun de discuter et d'informer leurs membres de la constitution de cette organisation et encore moins de leur totale adhésion.

Les producteurs n'ont donc pas eu les informations sur les diverses options à choix, et notamment le projet de plateforme de vente de la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL). Les producteurs n'ont donc pas eu toutes les cartes en main pour choisir telles ou telles options ou stratégies. Ces manquements sont très graves. Visiblement certains délégués des producteurs ne représentent plus l'avis d'une bonne partie de leur base au sein des conseils d'administration de leurs organisations... Cela doit changer.

Avoir les producteurs pour échapper à la COMCO?

Pour rappel l'ALS regroupe les quatre plus gros acheteurs de lait (plus de 80% du lait), des organisations de producteurs et Fromarte, l'association des artisans suisses du fromage. Derrière cette organisation, il n'est pas impossible que les grands distributeurs aient un rôle de chefs d'orchestre... cela reste à démontrer. Dans tous les cas, la commission de la concurrence (COMCO) n'est pas la bienvenue dans tégrer complément la filière laitière, producteurs compris. Elle pourra ainsi démontrer qu'il s'agit bien d'une véritable interprofession dans laquelle tous les acteurs sont partenaires, traités de manière équitable, et indépendants. De la poudre (de lait?) aux yeux!

RESTAURANT

DE LA GARE

le dossier. L'ALS cherche donc à in- ni le prix ni les quantités à produire, sous peine de voir leur contrat cassé, de devoir vendre leur production au prix européen ou mondial et de risquer d'autres mesures de rétorsions.

> Dans ce domaine, la récente grève du lait a montré ce dont l'industrie était capable. Certains producteurs grévistes

se sont vu retirer des droits de pro-

Le 3 décembre 2008, 80 producteurs se rassemblent à Estavayer pour dénoncer l'ALS.

Attribution des quantités de lait à produire. L'industrie doit-elle tout décider?

Si l'industrie devait avoir la mainmise sur l'attribution des quantités, les producteurs se verraient dans l'impossibilité de réguler eux-mêmes leur production en fonction de la demande et surtout du prix offert.

Lors du communiqué de presse du vendredi 28 novembre, l'ALS a clairement annoncé aux 27'000 producteurs suisses sa volonté de passer des contrats directs avec eux pour le lait de ligne (ex quota de base, approvisionnement du marché national) et de court-circuiter leurs organisations faîtières (OP ou FPSL). Pour les producteurs ou les organisations de producteurs réfractaires, l'ALS prévoit des ruptures de contrat à grande échelle et un prix du lait fluctuant selon le cours de la bourse (prix international). Pour ce lait, plus aucune quantité et plus aucun prix ne sera fixé à l'avance et garanti par les acheteurs. L'ALS va donc capter, par chantage, l'ensemble de la production de lait industriel suisse. Les producteurs n'auront plus aucune marge de manœuvre pour influencer duire. Certaines personnes ont même été menacées, harcelées directement et plusieurs « leaders » paysans, pourtant élus par les producteurs, ont été forcés de démissionner de leur poste à responsabilité au sein de leur organisation.

Segmentation des filières, un risque pour le prix du lait et pour le fond d'intervention

L'industrie se positionne clairement contre une régulation quelconque du marché par les producteurs. Par contre elle souhaite que l'ensemble des producteurs - par l'intermédiaire de la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL) – participent aux mesures de régulation (force obligatoire pour la gestion du fond d'intervention sur la matière grasse). En d'autre terme, les producteurs ne peuvent ni gérer l'offre, ni les prix, mais doivent payer en cas d'excédents. Cette situation n'est pas admissible. Raison pour laquelle la FPSL cherche à segmenter le marché laitier en deux filières:

1. Marché national ou lait de ligne

(gestion stricte des quantités par la FPSL et négociation de prix).

2. Marché international ou marché «spot» (prix selon le cours de la bourse. libre marché, gestion des quantités par l'industrie).

Selon Uniterre, les dangers d'une telle organisation de marché sont nombreux. En voici quelques uns:

- 1. Concurrence déloyale européenne: vis-à-vis de nos collègues producteurs de lait européens, nous ne pouvons pas encourager et favoriser des mesures qui créent un dumping à la baisse sur leur prix du lait! Les producteurs réunis au sein de l'European Milk Board sont solidaires et revendiquent tous un prix du lait équitable, une gestion des quantités en main des producteurs et la souveraineté alimentaire au plan européen.
- 2. Force obligatoire: la segmentation ne peut fonctionner que si la FPSL obtient la force obligatoire par la Confédération pour la gestion des quantités et des prix pour le lait de ligne (ex quota de base, approvisionnement du marché national). Ce qui, aujourd'hui n'est de loin pas gagné. Dans le cas contraire, la gestion des quantités des deux filières reviendrait à l'industrie, avec tous les risques que cela comporte.
- 3. Pas d'organe de contrôle et de répression des fraudes: les filières ne peuvent être clairement contrôlées par un organe indépendant et les éventuelles sanctions ne sont jamais appliquées car le système de répression des fraudes est quasi absent en Suisse. Il n'est pas admissible que du lait produit à un coût inférieur, en grande quantité et géré de manière opaque par l'industrie - elle ne va tout de même pas dévoiler ses marchés... -, vienne engorger et peser sur le marché national et donc le porte-monnaie des producteurs.
- 4. Agriculture à plusieurs vitesses: avec plusieurs prix du lait différents, une agriculture à plusieurs vitesses pourrait se développer. Les producteurs seraient encore plus divisés, car mis en concurrence et maintenus sous tutelle via un contrat - par l'industrie.
- 5. Prise en otage des consommateurs suisses: la vision de l'ALS va clairement à l'encontre de ce que souhaite la plupart des consommatrices et consommateurs de ce pays. Lors des différentes votations touchant à l'agriculture, la population a clairement choisi une agriculture durable et familiale (sans OGM, sans hormones, en respectant

les critères éthiques et éthologiques,...) et non de type industriel. Il n'est donc pas loyal de leur faire croire que l'on peut produire du lait de qualité suisse aux prix européens actuels. C'est les prendre en otage. Le coût de la vie est également plus élevé en Suisse. Comme la plupart des autres produits de consommation courante, le prix du lait payé au producteur doit être plus élevé. La plupart des organisations de consommateurs en sont d'ailleurs bien conscientes et trouvent normal que les producteurs de lait soient rémunérés de manière équitable.

Prix du lait de ligne fixé tous les trois mois par un index créé par l'industrie

L'industrie propose que le prix du lait de ligne (ex quota de base, approvisionnement du marché national) soit renégocié et fixé tous les trois mois, en fonction d'un index qui prend en compte différents paramètres, dont les prix à la consommation. Dans sa version actuelle, les coûts de production ne seraient que partiellement intégrés et ne refléteraient pas du tout les résultats

obtenus par les Stations fédérales de recherche agronomique.

Pour Uniterre, la fluctuation des prix



Un des camions qui a été momentanément bloqué devant Elsa le 3 décembre 2008.

à la consommation ne peut influencer directement le prix payé au producteur. En effet, produire du lait implique un coût qui ne dépend pas du prix payé par les consommateurs. Une grande surface fait des actions ou des gammes différentes de prix sur tel ou tel produit pour, en priorité, attirer le client et récupérer sa marge sur d'autres produits. Pour un producteur de lait, les coûts pour produire un litre de lait sont les mêmes, qu'il soit vendu à un prix normal ou

à un prix cassé. Il ne peut faire varier ses coûts ou répartir ses marges aussi simplement qu'une grande surface! Raison pour laquelle tout le lait produit mérite un prix équitable. Les vaches ne sont pas des machines et encore moins des cuves en inox...

Solutions à étudier

Si les producteurs souhaitent obtenir un jour un prix du lait équitable, à savoir 1 Fr/litre, ils doivent en premier lieu:

1. Se mobiliser et faire pression sur leurs représentants au sein de leurs organisations pour qu'elles quittent l'ALS et favoriser leur regroupement au sein d'une plateforme de vente indépendante et d'envergure nationale gérée par les producteurs.

2. Mettre en concurrence les entreprises dépendantes du fonds d'intervention financé par les producteurs sur chaque litre de lait produit. EMMI, CREMO, HOCHDROF dépendent fortement du fond d'intervention car ils ne produisent que peu de produits à haute valeur ajoutée, (fabrication de lait en poudre et de beurre) au contraire d'ELSA qui ne fait que des produits laitiers à haute

valeur ajoutée.

3. Travailler avec les consommateurs et consommatrices pour faire pression sur les acheteurs et distributeurs pour que les marges soient réparties de manière équitable dans toute la filière!

Nicolas Bezençon

Drapeau grève du lait

A vendre au prix de 20.- sur www.uniterre.ch/021 601 74 67.

Téléchargez le contrat d'adhésion à EMB et signez!



Le marché selon l'industrie laitière: suite

... Au mois de juin l'organisation faîtière des producteurs de lait envoie un questionnaire à tous les producteurs, pour connaître leurs souhaits quant à une future organisation du marché. Le sondage démontre une solidarité au delà de toute espérance. Plus de 80% des producteurs se prononcent en faveur d'une vente de lait au niveau national à travers un pool. C'était le deuxième signal d'alerte pour les transformateurs.

Durant la phase transitoire de sortie du contingentement, les producteurs doivent s'organiser pour mettre leur lait sur le marché à travers des OP (organisation de producteurs) ou des OPU (organisation de producteurs-utilisateurs). L'OP Nordostmilch est une organisation de producteurs qui regroupe 4'500 producteurs (600 millions de litres, environ 20% du lait suisse). L'OP Nordostmilch est alors un modèle pour de nombreux producteurs quant à la vente future du lait. Les trois présidents de BIG-M livrent à Nordostmilch. M. Häcki, co-président de BIG-M, est membre du conseil d'administration L'industrie soupçonne que Nordostmilch soutient les grévistes, alors que cette OP s'était plusieurs fois distancée de la grève. Suite à la grève, Nordostmilch, comme vendeur indépendant, est la première organisation à s'engager à payer la totalité des 6cts d'augmentation, alors que d'autres organisations n'ont payé que 5 ou 5,5cts. Mais elle a rapidement rencontré des problèmes pour vendre ses quantités. Des plus en plus de transformateurs ont renoncé subitement

à leurs commandes. Il s'est avéré que certains transformateurs préféraient acheter des quantités supplémentaires meilleur marché pour leur production. C'était contrevenir au règlement mis en place par la Confédération selon lequel les quantités supplémentaires ne peuvent être utilisées que pour des nouveaux marchés. Mais l'Office fédéral a fermé les yeux. Le 14 août les membres de Nordostmilch ont été informés que certains transformateurs remplaçaient le lait normal par des quantités supplémentaires meilleur marché. La direction d'Emmi n'a pas apprécié cette transparence. Emmi a résilié tous les contrats de livraison à hauteur de 100 millions de litres. Dont des contrats avec une durée de trois ans Les détails de la discussion ne sont pas publics. Mais il est à noter que la direction de Nordostmilch est la première à se distancer tant du pool national, immédiatement après la publication des résultats de la consultation, que de l'organisation BIG-M. Apparemment l'achat d'actions d'Emmi à hauteur d'un demi million, n'était pas un gage d'allégeance suffisant. La vache «Faironika», symbole pour un prix du lait équitable, disparaît de son emplacement devant les bureaux de Nordostmilch. sous prétexte que la peinture de la clôture doit être renouvelée. Et déjà les premières voix s'élèvent pour condamner les grévistes... L'industrie jubile quand Nordostmilch a dû annoncer le 5 novembre qu'elle devait baisser le prix du lait rétroactivement au 1er octobre de

6cts. Le résultat des négociations de la grève du lait a ainsi été annulé et c'est une organisation de producteurs qui doit l'annoncer. Ce type de chantage tend à devenir monnaie courante de la part de nos «partenaires».

Le réveil est dur pour les producteurs et l'industrie profite de ce moment de désorientation pour présenter son nouveau modèle pour la vente de lait à travers l'ALS. La direction se compose de 5 représentants des producteurs et de 5 de l'industrie. Elle a été nommée lors de l'assemblée de fondation de l'ALS, le 7 novembre. Le président, M. Briw, est l'acheteur d'ELSA, entreprise de transformation de la Migros. Si l'on examine les noms des 5 représentants des producteurs, on se rend compte qu'un seul doit vivre de la paie laitière. Les quatre autres représentent des organisations de vente de lait, contractuellement liées à l'utilisateur. Les producteurs sont de facto exclus des négociations sur le prix du lait. L'ALS se comporte comme le nouveau bailli du lait.

Face à l'intimidation de la part de

l'industrie, qui n'est en dernier lieu qu'un aveu de faiblesse, il faut se regrouper, il faut faire signer des contrats d'adhésion à EMB et se préparer pour une nouvelle étape de négociation dans laquelle il n'est pas impensable que l'outil de l'arrêt de livraison doive de nouveau être utilisé. Les collègues européens subissent le même diktat de l'industrie. La réponse des producteurs doit se faire par une action internationale concertée, encore plus puissante que celle du printemps passé. La revendication d'un prix minimal couvrant les coûts de production devra être intimement liée à la mise en place d'une gestion des quantités selon la situation du marché. Une telle gestion nécessite l'existence d'une FPSL forte et unie derrière ces deux exigences incontournables. Celle-ci devra être débarrassée à son tour des représentants qui n'arrivent pas à se ranger inconditionnellement derrière ces revendications simples et essentielles.

Rudi Berli



Toutes les possibilités de diversification et d'économie d'énergie en agriculture dans un classeur :

Energies renouvelables

Prix de lancement Fr. 55.-

au lieu de Fr. 65.- (validité 31.01.09).

Pour commander ce classeur : astrid.maillard@agridea.ch ou 021/619.44.70
Toutes nos publications sont sur www.agridea-lausanne.ch



ECLAIRAGE

L'Afrique au coeur des enjeux planétaires

L'Afrique est un continent qui attire l'intérêt des multinationales d'origines très diverses. Ses vastes espaces et leurs climats variés sont des terrains fertiles pour ces entreprises qui tentent de saisir les terres avant que la société civile ne s'organise pour réagir. Urgence!

La Via Campesina a été bien inspirée de choisir Maputo comme lieu de réunion pour sa rencontre internationale (voir article page 7) et de décider d'avoir deux secrétariats pour l'Afrique. Le premier existe déjà et est maintenu à Maputo au Mozambique; le second sera créé à Bamako au Mali.

Etats comme privés

De très nombreux signaux sont aujourd'hui présents pour nous alerter sur les velléités d'une nouvelle colonisation à large échelle du continent africain. Nouvelle dans les deux sens du terme: premièrement, nous avons vécu une colonisation qui s'est «plus ou moins» achevée dans les années soixante et deuxièmement parce que c'est une autre forme de colonialisme bien souvent pratiquée par des sociétés privées.

En février 2008, nous avions publié un article sur le Jatropha au Mozambique. Une société suisse prévoit d'importer du Jatropha en Suisse pour abreuver nos réservoirs. En moins d'un an, ce type d'accaparement des terres se précise. Des sociétés transnationales, comme des gouvernements, sont en train de se répartir l'Afrique.

Que penser de Daewoo qui fait main-basse sur 50% des terres arables de Madagascar? Ceci pour planter du maïs (semences américaines...) et des palmiers à huile. Ce géant sud-coréen a conclu un accord avec le gouvernement malgache, valable pour 99 ans, pour exploiter 1,3 millions d'hectares sur lesquels il ne paiera vraisemblablement aucun loyer. Il n'est pas exclu que ces terres soient exploitées par de la main d'oeuvre sud-africaine. En contrepartie. Daewoo a assuré vouloir investir jusqu'à 6 milliards de dollars sur les 25 prochaines années pour les infrastructures. 6 milliards comparés aux 66 milliards mobilisés pour «sauver» l'UBS...

Les managers de Daewoo considèrent nécessaire de prendre possession de surfaces à travers le globe vu que la Corée est extrêmement peuplée et n'a pas assez de terres à disposition. C'est d'ailleurs le cinquième plus grand importateur de maïs. Mais ce projet se fait sur le dos de 70% de la population malgache qui vit au-dessous du seuil de pauvreté. Ils ont un besoin criant de ces terres pour cultiver des produits vivriers et non pour produire des aliments destinés aux estomacs ou aux voitures coréennes.

Nombre de pays africains ne possèdent pas de registre foncier. Les terres sont donc facilement prises aux paysans. Les détails des accords fonciers sont généralement tenus secrets, si bien qu'on ne sait pas s'ils prévoient des garanties pour les populations locales.

Les autorités malgaches ont nié la signature d'un accord avec le géant sud-coréen Daewoo Logistics. Eric Beantanana, du Bureau de développement économique de Madagascar, cité par Reuters, affirme que «le contrat signé en juillet avec Daewoo Logistics ne concerne qu'une facilité en vue d'une recherche foncière». Mais la presse malgache confirme que cet accord a bien

leurs pas le seul puisque de plus en plus de compagnies transnationales, voire d'Etats s'intéressent aux terres africaines, on atteint les limites de l'entendement! Jusqu'où sommes nous prêts à aller dans cet ultra-capitalisme?

Jacques Diouf, directeur général de la FAO dit redouter l'émergence d'un pacte néocolonial pour la fourniture de matières premières, sans valeur ajoutée pour les pays producteurs. Les



eu lieu et qu'il va au-delà que ce que reconnaissent leurs autorités. D'ailleurs Daewoo a été plus précis en faisant état de l'obtention d'un droit de cultiver du maïs dans la région ouest ainsi que 300'000 hectares de palmiers à huile dans l'est, dans le but de couvrir à terme plus de la moitié des importations sud-coréennes de maïs.

Les analystes confirment que dans le contexte général de ventes de terres, le projet de Daewoo est sans précédent puisque les achats se sont jusqu'alors «limités» à des surfaces de 100'000 hectares environ. Ici c'est dix fois plus.

Avec un tel exemple, qui n'est d'ail-

expropriations de petits producteurs et la spéculation foncière sont une menace réelle sur l'agriculture familiale dans les pays en développement.

Uniterre, mais et surtout La Via Campesina, ne peuvent rester muets face à une telle évolution. Notre mouvement compte des membres à Madagascar et en Corée. C'est une occasion de développer ensemble une campagne de dénonciation. Et surtout de prévenir de futurs accords semblables entre des multinationales et des Etats. La terre est l'outil de travail des paysans! Il y va de l'avenir de tous de le conserver.

Tendance forte

Madagascar n'est de loin pas le seul pays visé: Tanzanie, Angola, Pakistan, Cambodge, mais aussi Soudan et Ethiopie, des pays qui souffrent pourtant de désastres humanitaires (ex. Darfour).

Selon l'ONG «Grain», il y a deux types d'investisseurs fonciers. Des pays comme le Japon, le Chine, l'Inde, la Corée (qui a déjà acheté des terres en Mongolie et en Russie orientale), l'Arabie Saoudite ou l'Egypte le font essentiellement par «soucis de sécurité alimentaire». Après la crise alimentaire de 2007-2008 ces pays ne se fient plus au marché; ils externalisent donc la production alimentaire nationale en prenant le contrôle de terres à l'étranger. Ces pays sont en manque de terres, mais pas forcément de liquidités.

L'autre type d'investisseurs sont ceux qui espèrent des retombées financières majeures et qui se sont engouffrés dans ce secteur suite à la crise financière: ce sont des acteurs de la finance et de l'agro-alimentaire qui se tournent vers le foncier pour la production alimentaire et d'agrocarburants. S'il y a un risque politique important en raison de la dimension affective à la terre, l'appât du gain semble plus fort puisque le contrôle des meilleurs sols pourrait être une garantie de gagner un beau pactole à l'avenir. La conjonction de la crise alimentaire et financière a transformé le foncier en un actif stratégique. Certains tablent pour un horizon de placement de dix ans, sur des taux de rendement annuel de 10 à 40% sur les terres européennes (Ukraine), voire jusqu'à 400% en Afrique. Tous ces achats de terres se sont effectués en quelques mois, dès que les marchés financiers ont commencé à s'effondrer; cette rapidité amplifie le phénomène de spéculation.

Le privé, cheville ouvrière

Dans les deux cas, acte étatique ou privé, même si une part du chemin est fait par les pouvoirs publics qui concluent les contrats entre Etats, c'est le secteur privé qui est la plupart du temps chargé au final de la mise en oeuvre.

Si cet accaparement des terres à grande échelle se poursuit, le fondement même de la souveraineté alimentaire disparaît. A nous de réagir. Et vite!

Valentina Hemmeler Maïga

En savoir plus

Consultez notamment l'excellent dossier de GRAIN «Main basse sur les terres agricoles en pleine crise alimentaire et financière» (oct. 08). http://www.grain.org/go/mainbasse



Témoignages sur la conférence de Maputo

Irène Anex, maraîchère à la coopérative Les Jardins de Charrotons à Genève, était une des deux délégués d'Uniterre à la conférence de Maputo. Elle a laissé 10 jours son jardin, ses cultures, pour se plonger dans le bain du mouvement international. C'est essentiellement l'assemblée des jeunes qui l'a occupée. Dylan Barclay, de «L'Autre syndicat», était également à Maputo; ce syndicat ayant officiellement adhéré à la Via Campesina. Cet article, après celui du mois dernier, complète les témoignages sur cet événement quadriennal de notre mouvement.

Chaque assemblée de Maputo (jeunes, femmes, générale) a traité divers thèmes. Des périodes étaient réservées aux rencontres par région. Cela a permis de renforcer la dynamique régionale.

Irène a trouvé très important de pouvoir échanger les soucis, expériences et idées avec des collègues du monde entier. Elle a trouvé qu'il était impressionnant de constater à quel point les problèmes étaient similaires, que le mots utilisés pour décrire les situations étaient identiques, malgré les différences vécues.



Irène Anex d'Uniterre.

Affirmation des jeunes

Lors de la IIème assemblée des jeunes, Irène était une des déléguées de la région Europe. Pour la plupart des jeunes de La Via Campesina, la difficulté d'accéder aux ressources comme les semences, l'eau, la terre est un vrai problème. Le fait de pratiquer un métier non rémunérateur était aussi sur toutes les bouches. L'exode, à plus ou moins grande échelle, est présent partout et est accompagné par une misère sociale et culturelle. Le thème de l'immigration (campagne-ville, sudnord) est l'un des sujets sur lequel les jeunes veulent se pencher considérant important de le mettre en évidence. Les différences de réalités sont ressenties surtout en fonction de la force des mouvements sociaux dans chaque pays. Il est indéniable que l'Amérique latine vit une période relativement fertile aux mouvements paysans malgré la pression très forte des multinationales. Il y a aussi une différence notable entre le pourcentage de paysans dans les pays dits «industrialisés», ceux «émergents» ou «en développement». Cette réalité des chiffres implique une manière différente de s'engager pour la cause paysanne. La région Europe a thématisé le fait qu'il y a très peu de paysans sur le continent et que l'érosion continue chaque jour. D'où la nécessité d'organiser plus concrètement le travail du groupe des jeunes en Europe et que ceux-ci fassent le relais avec les organisations de la Coordination Européenne Via Campesina.

Plus généralement, les thèmes qui intéressent les jeunes sont l'accès à la terre, l'installation et le fait de pouvoir vivre de leur métier. Ces points sont partagés par les jeunes d'origine paysanne comme ceux qui sont issus des villes. Ces derniers trouvent quelque fois la possibilité de s'installer par le biais de coopératives pour contourner la cherté de la terre. Les coopératives

brésilien soutient la création d'une telle école au Venezuela. La formation technique mais aussi socio-économique et politique est très importante. Les jeunes seront les leaders paysans de demain. Ce type de vision la réjouit vu qu'elle a été déçue par ce qu'on lui a transmis à la HES de Lullier lors de sa formation. Rien sur l'agriculture biologique, sur l'histoire de l'agriculture, la politique agricole



Aperçu du début de l'assemblée des jeunes. Les semences, symbole de la vie.

regroupant producteurs et consommateurs ou les fermes collectives peuvent être une solution.

Ces échanges ont également permis de découvrir des systèmes originaux pour favoriser l'installation des jeunes. En Allemagne par exemple, une association réuni jeunes paysans et futurs retraités afin de favoriser la transmission du domaine autrement que par la filiation afin que les fermes continuent d'exister et ne soient pas absorbées par les voisins. Irène, après dix jours d'échanges, a saisi pourquoi beaucoup de jeunes paysans étaient fiers de ce qu'ils étaient. Car le fait de rendre possible la poursuite du métier est si important. Irène est rentrée en Suisse remplie de fierté et confortée dans son choix agricole.

Elle a aussi fortement apprécié que la formation soit une dimension très importante au sein de La Via Campesina. Il existe des projets sud-sud pour mettre sur pied des écoles d'agro-écologie. Par exemple, le Mouvement des Sans Terre

etc. Le message était qu'il fallait foncer dans la production, l'agrandissement et la rationalisation sans trop se poser de questions. Il semble heureusement que les choses sont en train de changer, qu'un nouveau souffle est là; c'est ce qu'Irène souhaite.

Les travailleurs agricoles suisses représentés à Maputo

En plus des deux délégués d'Uniterre, un troisième suisse était de la partie. En effet, lors de la conférence de Maputo, «L'Autre syndicat» a été officiellement accepté au sein de La Via Campesina pour représenter les travailleurs agricoles. Dylan Barclay était ainsi délégué. Pour lui également, il était extraordinaire de constater que malgré des réalités différentes, il y avait un but commun entre le travailleur agricole de Villeneuve, le cotonnier malien, le nomade mongole et le producteur de maïs de l'Altiplano. Alors qu'il appréhendait quelque peu

que cette rencontre soit, à l'image de certains forums sociaux, essentiellement un échange de points de vue, il a pu constater avec joie que des perspectives concrètes ont été échafaudées avec un plan d'actions pour les quatre prochaines années. Une déclaration officielle a clôturé l'assemblée, des prises de position ont été votées et des campagnes de mobilisation ont été avalisées. Le travail autour de la problématique des multinationales sera par exemple renforcé. L'information au sein de La Via Campesina comme la pression sur les gouvernements pour instaurer de véritables réformes agraires seront développées. Des dates communes de mobilisation avec nos partenaires ont été décidées.



Dylan Barclay de l'Autre syndicat.

Ce type de rencontres internationales est aussi très utile pour développer son carnet d'adresse et créer des liens. Par exemple, le syndicat des ouvriers agricoles d'Andalousie (SOC), a pris contact avec les organisations paysannes du Sénégal. Ceci dans le but de transmettre toute l'information nécessaire aux candidats à la migration. Car au Sénégal, on est rarement au courant des conditions souvent désastreuses qui attendent les migrants dans les serres andalouses. Il existe des systèmes d'embauche baptisés «contrats d'origine» qui correspondent plus ou moins à nos anciens permis saisonniers, mais encore plus précaires. Les candidats sont recrutés dans le pays d'origine et s'engagent à travailler quelques mois en Espagne puis à retourner dans leur pays. La Via Campesina souhaite d'ailleurs encourager les contacts entre «pays d'origine» des migrants et «pays de destination».

Valentina Hemmeler Maïga



SEMENCES

Libérons la diversité!

C'est sous ce titre qu'a eu lieu à Ascoli en Italie du 10 au 12 octobre 2008, la quatrième rencontre internationale réunissant des organisations paysannes actives sur la question de la biodiversité, des producteurs, des producteurs de semences et des ONG's. Les discussions ont porté sur deux grandes thématiques; d'une part le cadre législatif et d'autre part l'insertion dans l'économie.

Alors qu'au niveau international vivent aujourd'hui presque clandestila préservation de la biodiversité a été reconnue comme un enjeu majeur depuis la conférence de Rio de Janeiro en 1992, force est de constater que les gouvernements ne sont pas prêts à agir dans le sens de son maintien. La pression des industriels pour des rendements commerciaux à brève échéance continue de dominer l'agenda et les politiques mises en place par les nations industrialisées. La biodiversité recule à tel point que l'on peut évoquer la probabilité de sa sixième extinction massive, après les cinq survenues auparavant. L'activité humaine détruit aujourd'hui la biodiversité à un rythme 100 à 1'000 plus élevé que dans les temps géologiques anciens.

Biodiversité illégale

La biodiversité des plantes cultivées ne peut survivre que provisoirement dans les banques de gènes où elle a été stockée au prix d'efforts financiers que plus personne ne veut assumer. Elle ne peut se conserver durablement que si elle est cultivée dans les champs des paysans. Mais le catalogue destiné à favoriser le «progrès génétique» des variétés de l'industrie semencière l'a rendue illégale et elle a disparu au cours des cinquante dernières années. C'est pourquoi dès 1998, la Communauté Européenne proposait aux Etats membres de mettre en place des mesures spécifiques permettant la commercialisation des semences de variétés de conservation ou destinées à l'agriculture biologique.

Comme l'a montré encore récemment le problème de la grippe aviaire, la réduction de la biodiversité animale génère également de nombreux problèmes. Bien que la biodiversité animale ne soit pas le sujet de cet article, il serait souhaitable de développer une réflexion sur ce thème. Les races locales ne sont guère adaptées à un marché globalisé; mais leur vitalité, leur productivité s'inscrivent dans un milieu, dans un écosystème, dans un microclimat voire un système fourrager qui a fait ses preuves. Les races élevées dans la course au productivisme sont fragilisées: consanguinité, interventions vétérinaires et mortalité plus importante sont encore aggravées dans les systèmes hors-sols. La flambée récente du prix du pétrole, la fin de l'alimentation animale importée et pas chère ou les crises sanitaires globalisées peuvent conduire à des révisions douloureuses pour les races et les schémas de production énergivores et dépendants des échanges. Alors, tous ces animaux qui nement ont peut-être des chances de revenir dans nos fermes.

Les politiques actuelles

Si l'on évoque le cadre législatif, il s'agit tout d'abord de définir de quelles semences il est question. En effet, on parle tantôt de variétés paysannes, tantôt de variétés de conservation.

Le terme de variétés paysannes est un terme ouvert, recouvrant l'ensemble de la biodiversité cultivée. Le terme de variétés de conservation s'applique à un domaine des semences qui a déià été contraint dans un cadre législatif. Le droit international autorise le dépôt de titres individuels de propriété sur les variétés et l'appropriation des ressources génétiques. Il s'agit notamment des COV (Certificat d'obtention variétal), des brevets ainsi que des catalogues de variétés. Ce dispositif juridique constitue le fonds de commerce de l'industrie semencière et consolide son emprise sur les marchés. Il comporte par ailleurs de graves lacunes en matière de transparence quant aux ressources utilisées. ce qui interdit toute revendication sur un partage. L'essentiel des ressources utilisées par les firmes semencières provient de collections constituées avant la signature de la CDB (Convention sur la diversité biologique, 1993).

L'industrie semencière ne désarme pas pour limiter la biodiversité cultivée. Ainsi, au mois de janvier 2008, l'association française de préservation et de distribution de 2'500 variétés potagères «Kokopelli» a été condamnée à de lourdes amendes dans le cadre de son procès contre le GNIS (interprofession de la semence) et la FNPSPF (fédération des industriels de la semence) pour concurrence déloyale (v. Uniterre, no 3, 2008). Ceci alors que le «Traité International sur les Ressources Phytogénétiques pour l'Alimentation et l'Agriculture» (TIRPAA), dont l'objectif principal est la sauvegarde de la biodiversité et qui reconnaît les droits des paysans de conserver, utiliser, échanger et vendre des semences de ferme, a été ratifié par la France en 2007.

Actuellement les pratiques législatives au niveau des pays européens diffèrent encore sensiblement comme le montrent l'interprétation restrictive française et une plus grand reconnaissance des droits paysans en Italie.

Le 21 juin 2008, la première directive européenne sur les «variétés de conservation» concernant les plantes agricoles a été publiée (2008/62/CE). Tous les pays européens disposent d'une année avant l'entrée en vigueur pour définir leurs critères d'application. Les Etats détiennent une certaine liberté de mise en œuvre, qui limitera ou favorisera la biodiversité cultivée: restriction à quelques variétés très anciennes ou prise en compte des sélections paysannes plus récentes, uniformisation ou acceptation de la diversité des variétés paysannes, commercialisation de très petites quantités ou ouverture à une mise en culture suffisante, confinement géographique ou liberté de vente sur l'ensemble du territoire. Le risque existe que la revendication paysanne de maintenir une conservation «in situ» devienne une restriction géographique.

En France, le GNIS a déjà fait connaître sa volonté de n'accorder le droit à avoir des papiers en règle qu'à la petite part de biodiversité vendue par l'industrie semencière qu'il représente. La plus grande part de la biodiversité cultivée, conservée et renouvelée dans la clandestinité par les paysans et les jardiniers, doit selon lui rester «sans papiers» et être refoulée vers les frigos des collections ou disparaître.

L'influence économique

En 2007, la filière semences oléagineuses s'inquiète par voix de presse de voir pour le colza «un tiers du marché confisqué par la problématique des semences de ferme». La raison de cette progression des semences de ferme est d'abord économique: en faisant appel à un trieur à façon, avec une bonne protection des graines, l'agriculteur gagne au minimum 15€/ha en coûts de semences. Quoi de plus normal pour celui-ci que de ressemer le produit de sa propre récolte? Pourquoi vouloir allonger le circuit des semences, à un moment où il est essentiel de supprimer tout transport inutile?

D'après les semenciers, la semence de ferme nuirait au financement de la recherche qui, dans ce domaine, est totalement aux mains de firmes privées ou de grands groupes coopératifs. Il est nécessaire de rappeler que de tout temps, les agriculteurs ont financé la recherche variétale par l'achat de semences de renouvellement. La création variétale est d'ailleurs «très active» puisque plus de 20 nouvelles variétés de colza ont encore été inscrites cette année Mais combien en restera-t-il dans deux ans? La recherche doit contribuer au progrès. Si elle sert l'intérêt général c'est à la société de la financer; les agriculteurs ne peuvent accepter de la payer seuls alors que leurs revenus et leur nombre ne cessent de diminuer.

En aval, c'est la grande distribution qui exerce une pression sur la biodiversité, notamment à cause de leurs politiques de prix, de standardisation des produits et de centralisation de la distribution. Ce maillon s'organise aujourd'hui de plus en plus sur un marché continental, sinon international, au dépend des structures et du marché local. Ce système de distribution est sans doute une cause principale qui a mené à la disparition de la sélection et la multiplication paysanne.

Quelle recherche?

Les critères internationaux actuels pour l'inscription variétale sont la différenciation, l'homogénéité et la stabilité (DHS). Parmi les objectifs de la sélection telle qu'elle est pratiqué aujourd'hui, on citera avant tout l'augmentation de la productivité d'une variété. Celle-ci a permis une augmentation de la productivité qui se situe en Europe entre 30 et 50 % pour les principales productions agricoles. Un autre critère primordial est l'adaptation des variétés aux conditions locales. On citera également la qualité sanitaire, comestible ou l'adaptation au transport et à la transformation du produit ainsi que des critères de résistance et de tolérance. Selon l'industrie semencière, le coût de recherche se situe en movenne à environ 10% du chiffre d'affaire réalisé par la branche (3 milliards \$US).

La hiérarchie des critères de sélection retenue aujourd'hui par les sélectionneurs permet-elle de couvrir les demandes des paysans, des divers types d'agricultures et de filières? Comme par exemple des recherches visant à aider à une meilleure adaptation des variétés aux enieux des agricultures durables, par le biais, notamment, de la sélection participative ou de la sélection variétale pour une agriculture plus économe en intrants. Les questions dans le domaine de la sélection sont vastes et méritent de faire l'objet d'une vulgarisation et d'un débat public, car les orientations prises engagent toute la société et ne doivent pas être déléguées à des grandes groupes industriels internationaux qui n'ont d'autre finalité que commerciale.

La situation en Suisse

En Suisse la législation par rapport aux semences de légumes est encore très libérale, alors que pour les semences de grandes cultures un catalogue restrictif de variétés autorisées existe depuis 1998 ainsi qu'un quota très limité pour la multiplication des variétés de conservation. Les critères d'autorisation (DHS)



favorisent une production centralisée de plantes normalisées, exigeantes en énergie et en capital. Avec un éventuel accord de libre-échange agricole et les accords bilatéraux, il existe un réel danger d'adaptation de la législation suisse libérale dans le secteur des légumes à la pratique plus restrictive de l'UE. L'ALEA prévoit d'ailleurs explicitement une harmonisation des législations concernant les semences.

Déjà lors de la votation sur l'entrée dans l'Espace économique européen en 1992, qui avait été rejetée par le peuple, le gouvernement suisse avait anticipé une adaptation aux normes européennes. L'application unilatérale du principe du Cassis de Dijon risque d'aller dans le même sens. A partir du moment où un catalogue de variétés est établi, la récolte et la distribution de graines n'est plus libre, mais très fortement réglementée. Une telle réglementation a des effets drastiques sur la biodiversité des plantes cultivées. Ce qui ne correspond pas à la norme est alors interdit. Ce qui revient à une perte massive de diversité. Cette tendance est largement documentée depuis l'introduction des catalogues de variétés. Dans l'UE plus de 70% des variétés ont ainsi disparu par décret officiel. Les conséquences en Suisse seraient identiques; rien que dans le cas du poireau par exemple, sur 48 variétés recensées, 24 ne seraient pas reconnues dans l'UE.

Les critères d'homogénéité et de stabilité définis pour l'admission dans le catalogue correspondent aux qualités des hybrides F1. La législation favorise donc la sélection d'hybrides et limite ou empêche la concurrence. Ce qui a pour conséquence un appauvrissement de l'offre de semences. Aujourd'hui déjà, les variétés hybrides représentent entre 80 et 90% de parts de marché des semences potagères dans l'UE.

En Suisse les semences de légumes doivent correspondre aux exigences minimales de pureté, de faculté germinative, de valeur d'usage et de propreté définies par la Confédération. Les valeurs indicatives fixées sont raisonnables et réalistes. La qualité des semences en Suisse est très bonne. La pratique libérale suisse n'empêche nullement l'achat de semences hybrides provenant des sélectionneurs internationaux, mais elle autorise en même temps l'accès à une large palette de graines pour l'usage des privés ou des professionnels. Ces deux filières coexistent et on trouve encore une grande variété de plantes potagères cultivées sur les étals de différentes filières. Il n'y a pas de sérieux arguments en faveur de l'établissement d'un catalogue restrictif de variétés. Sinon bien sûr l'intérêt commercial des grandes entreprises semencières.

On peut toujours rêver et penser qu'une application du Principe de Cassis de Dijon inciterait l'UE à adopter la po-

litique libérale de la Suisse en matière de semences potagères. La biodiversité pourrait alors se redéployer en Europe.

Perspectives

De toute évidence le marché dérégulé à la faveur des corporations industrielles ou commerciales n'est pas à même de régler le problème de la biodiversité. Les collectivités publiques doivent exiger de la grande distribution de contribuer financièrement au redéploiement de la biodiversité. La plupart des participants de la conférence d'Ascoli étaient opposés à la mise en place d'une législation sur les variétés de conservation. Une des idées défendues était que le cadre législatif devait se fonder sur des droits collectifs plutôt que d'adopter une législation restrictive et contraignante telle que celle envisagée pour les variétés de conservation

Cette redéfinition moderne et la protection des droits collectifs des paysans sur les semences est le seul choix politique susceptible de répondre à l'ensemble des défis actuels qui sont: l'accès de l'ensemble des populations à une nourriture saine et suffisante, la préservation de l'environnement et de la biodiversité, la contribution de l'agriculture au stockage durable du carbone dans les sols. l'adaptation des semences à l'instabilité croissante des climats. Ce choix ne consiste pas à supprimer du jour lendemain l'ensemble des semences industrielles, mais à mettre en place un nouveau cadre financier et législatif destiné à permettre de limiter les droits des obtenteurs là où commencent les droits des agriculteurs. Ceci afin d'ouvrir l'espace de liberté indispensable au développement des semences paysannes.

Si les paysans ne retrouvent pas les moyens et les droits de renouveler la biodiversité dans les champs, les ressources indispensables à la nourriture de l'humanité future, qui sont aussi la matière première de l'industrie, disparaîtront. L'accélération actuelle de l'érosion de la biodiversité et les bouleversements générés par le commerce mondial et le climat nécessitent une accélération des sélections paysannes, l'abandon des recherches inutiles sur les manipulations génétiques et leur remplacement par un investissement massif dans la recherche participative avec les paysans. La diffusion de la biodiversité cultivée est un droit et un savoir-faire à reconquérir et une richesse à partager. Le catalogue devrait se faire de manière positive.

Une perspective au niveau européen est le développement d'une sélection participative, entre paysans multiplicateurs et instituts publics de recherche agronomiques. Ces types de sélections sont actuellement développées par les paysans-boulangers.

Parmi les démarches en faveur de la biodiversité, il faut citer le réseau international de l'agriculture contractuelle Urgenci qui s'engage à maintenir et à redéployer la biodiversité nourricière animale et végétale. Dans le concept des Amap (association pour le maintien de l'agriculture paysanne-France), le paysan a une obligation de résultat: nourrir ses partenaires! Il doit de ce fait cultiver les variétés dont la productivité constitue certes un facteur, sans être cependant le critère prépondérant.

La démarche consiste dans un premier temps à faire l'inventaire des variétés locales ou des races locales. Les réintroduire si elles ont disparu en recherchant dans les conservatoires la présence éventuelle de ces ressources. Les multiplier puis les mettre à disposition des paysans. Par la suite le paysan reproduira lui-même ses propres semences et retrouvera l'autonomie qui le libérera des firmes semencières. Si on ne retrouve plus les variétés locales (dites de terroir), on peut prendre dans les conservatoires des souches avant des qualités capables de s'adapter aux conditions climatiques et nédologiques du lieu où elles seront cultivées. Si cette adaptation donne les résultats attendus, cette variété deviendra par la suite une variété de terroir.

Par exemple, les Indiens Hopi cultivaient dans le désert d'Arizona une pastèque ayant la particularité de pousser sans arrosage. Cette aptitude particulière qui permettait d'avoir des fruits succulents pesant jusqu'à 20 kg peut être transposée dans les pays du Maghreb ou dans les zones arides de l'Afrique de l'Ouest. Un partenariat est en cours avec le Conservatoire Seeds Savers aux USA qui possède cette variété pour l'introduire dans ces pays. Si les résultats des cultures sont bons, les paysans pourront garder les graines de cette variété et les réutiliser la saison suivante. C'est la même démarche pour l'ensemble des productions nourricières animales et végétales; dont les fruits bien entendu. Un très grand enthousiasme anime aussi bien les paysans en Amap que leurs partenaires consommateurs. Les Amap et Urgenci créent, sur le front de la biodiversité, un lien entre producteurs-sélectionneurs-multiplicateurs et le mouvement citoven composé d'un nombre important d'acteurs.

Le but du programme biodiversité d'Urgenci consiste aussi à faire évoluer les législations pénalisant la relance de la biodiversité nourricière, tel que le fameux catalogue officiel des variétés autorisées à être cultivées en France et en Europe. Dans un premier temps, Urgenci analysera les réglementations en place dans les différents pays, dont celles qui pénalisent le moins la biodiversité. Urgenci souhaite faire évoluer les réglementations «exclusives» pour libérer la biodiversité. Pour ce faire, il recherche des partenariats avec toutes les autorités en place ayant des compétences dans ce domaine, qu'elles soient nationales ou internationales (par exemple la FAO sur le plan international ou le Secrétariat d'Etat pour l'Environnement en France).

Au niveau du calendrier, lors du sommet de l'IFOAM (fédération internationale de l'agriculture biologique) à Santa Fé en août 2009, les critères et techniques de sélections seront débattus. Le prochain congrès sur la «libération de la biodiversité» aura lieu en 2010 en Hongrie, où une riche biodiversité cultivée est aujourd'hui menacée par l'afflux de capitaux qui investissent dans une agriculture productiviste.

Semences: un débat de société

En conclusion, il paraît important de ne pas réduire ce débat sur la biodiversité et les semences à un argumentaire juridique, mais de le ramener au cœur d'un débat de société et d'une pratique paysanne de multiplication des semences au niveau des bonnes pratiques agricoles.

Le grand public doit être informé sur ces questions et ces enjeux puisqu'il s'agit non pas uniquement d'agriculture, mais également d'alimentation et plus particulièrement de l'exercice concret du droit à la souveraineté alimentaire. Les pouvoirs publics doivent s'intégrer pour provoquer ce débat, pour en faire la vulgarisation et pour y associer les producteurs, les transformateurs et les consommateurs.

Rudi Berli



Les plaisirs du fait maison dans notre nouveau classeur!

Goûts et saveurs à composer soi-même Guide de l'autoapprovisionnement

Prix de lancement Fr. 55.-

au lieu de Fr. 65.- (validité 31.12.08).

Pour commander ce classeur: astrid.maillard@agridea.ch ou 021/619.44.70 Toutes nos publications sont sur www.agridea-lausanne.ch



Souveraineté alimentaire sur la toile!

Pour leurs 30 ans d'existence, les Jardins de Cocagne organisent un festival de films du 9 au 11 janvier 2009 à Genève. Une occasion d'atteindre un public plus large et de le sensibiliser.

Pourquoi un festival?

Face à l'industrialisation de l'agriculture et à la nécessité de réduire les émissions de CO2, face à l'utilisation massive de produits chimiques ou à l'augmentation du nombre d'OGM disponibles, face encore aux déséquilibres alimentaires mondiaux et aux «émeutes de la faim», un nombre de questions toujours croissant se bouscule dans les esprits.

Les politiques actuelles donnent-elles la priorité au commerce international et non à l'alimentation des populations? Sait-on assez que l'essentiel (soit 80%) de la production agricole est issue d'exploitations familiales? Que faut-il penser des OGM, du goût des tomates en hiver et du prix du lait? Est-ce que des haricots étiquetés «bio» peuvent être écologiques alors qu'ils sont produits à 4'000 km de leur point de vente? Même «responsable» ou attentif, le consommateur a toutes les raisons de se perdre dans les ravons...

La souveraineté alimentaire

La notion de «souveraineté alimentaire» est un outil possible pour appréhender le millefeuille délicat de ces questionnements. Selon La Via Campesina, la souveraineté alimentaire comprend le droit des Etats de se protéger des importations à trop bas prix, le droit des paysans à produire pour leur région, le droit des populations à décider ce qu'elles veulent consommer sans empiéter sur la souveraineté alimentaire d'autres peuples (Sommet mondial de l'alimentation de 1996).

FESTIVAL

Vendredi 9 janvier 2009

Déhal

18h30

20h30

22h00

MANGEURS

D'AVENIR

Le Monde selon Monsanto M.-M. Robin, F, 2007, 108'

Paysans ou multinationales.

Une agriculture à dimension

M.-M. Robin et P.-A. Tombez

Notre pain quotidien N. Gevrhalter, 2007, Aut., 921

humaine est-elle encore possible?

Au menu du festival

Nous proposons, le temps d'un weekend, et à l'aide de films minutieusement choisis -notamment la première d'un documentaire sur l'agriculture contractuelle de proximité en Suisse romande-, d'entrer dans la spirale complexe de l'élaboration et de l'acheminement de notre alimentation

Un concours de courts métrages suggère de réfléchir à la souveraineté alimentaire à travers la réalisation d'un film. Trois prix seront attribués lors du festival: un prix du jury, un prix du public et un prix jeune réalisateur (jusqu'à 13 ans).

Le programme, dans sa diversité, devrait permettre à chacun de réfléchir et de peser ce qu'il met sur sa table et de choisir le rôle qu'il veut jouer sur le grand échiquier de la consommation.

Dans un cadre que nous voulons convivial et accueillant, nous espérons toucher un large public, les projections étant gratuites.

Quelques conférences, tables rondes et moments de dégustation permettront d'ouvrir le débat.

Les Jardins de Cocagne



AU COEUR DE LA PROXIMITÉ

N. Petitpierre, 2009, CH, 40' **EN AVANT-PREMIERE**

Il sème, il désherbe, il cueille et récolte son panier hebdomadaire. Quand le consommateur devient coopérateur il entre dans une autre dimension, celle de l'ACP, l'agriculture contractuelle de proximité. Au Coeur de cette Proximité. des valeurs humaines, sociales et environnementales, une nouvelle dynamique entre agriculteurs et consommateurs. A la rencontre de quelques-uns d'entre eux, découvrons ce qui est en train d'émerger sur les terres, juste à côté de chez

LES JARDINS DE **COCAGNE**

Ce festival est partie prenante des festivités entourant les 30 ans de la coopérative légumière «Les jardins de Cocagne». Ceux-ci livrent, chaque semaine à 400 ménages, un cornet de légumes produits aux portes de Genève. Chaque coopérateur/trice paie cet abonnement et travaille annuellement 4 demi-journées au jardin (pour plus d'information, se reporter au site www.cocagne.ch).

10h00

Samedi 10 janvier 2009

Courts métrages sélectionnés et remise des prix (public & jury)

La cruelle fable du cornichon M. Schupbach et S. Rossel, 2005, CH 14h00

Les Blés d'or H. Perino, 2005, F. 35'

Simplicité volontaire et décroissance J.-C. Decourt, 2007, F, 60°

17h30

Paroles de paysans 5 Feyrari et E. Simon, 2006, F. 45'

Au Coeur de la Proximité

19h30

Souveraineté alimentaire. Quels projets pour nourrir Genève?

E. Frard: R. Cadolsch et S. Salemo

Nos enfants nous accuseront J.-P. Jaud. 2008. F. 1121

The real dirt on farmer John T. Siegel, USA, 2005, 83', vo anglist fr

Dimanche 11 janvier 2009

Mondovino J. Nossiter. 2003, F. 135', volang ist fr

Dégustation **de vins genevois** Quelques viticulteurs de la région

13h30

Bio attitude sans béatitude O. Sarasin, 2006, F. 52'

Pesticides non merci J.-P. Vincent, M. Crozas J.-P. Vincent, M. Grozas et M. Peyronnaud. 2008. F, 45°

Clôture sur mesure



www.uniterre.ch

Responsable du journal:

Valentina Hemmeler Maïga, v.hemmeler@uniterre.ch Imprimerie, annonces:

Imprimerie du Journal de Sainte-Croix et Environs, 1450 Sainte-Croix, Tél. 024 454 11 26 Secrétariat du syndicat:

Uniterre, av. du Grammont 9, 1007 Lausanne. Tél: 021 601 74 67, Fax 021 617 51 75, Courriel: info@uniterre.ch

Abonnements et changements d'adresse

Patricia Gaillet, 1564 Domdidier Tél. 026 675 16 46, Fax 026 675 16 36, p.gaillet@uniterre.ch Fr. 150.-paran, CCP 17-6872-4, Banque Raiffeisen, Compte Uniterre No 28496.55, 1564 Domdidier

Commission «par I de lait, 1.- pour le paysan»: Jacques Barras, la Grande Planche, 1698 Bouloz Tél. 021 907 11 68, j.barras@uniterre.ch

ASSEMBLÉE SECTION GENÈVE

le lundi 19 janvier 2009

c/o Alexis Corthay, ferme de la Touvière à Carre d'Aval (Meinier)

- à 19h, apéro
- à 20h, ouverture de la séance:
- Que fait Uniterre?
- Que souhaitent les agriculteurs genevois d'Uniterre?
- ·Agenda pour la suite.

L'assemblée se déroulera en présence du Président d'Uniterre, Pierre-André Tombez et des secrétaires

Soyez les bienvenus!!!

AVIS AUX PRODUCTEURS!

La vache Justine devrait être présente à Swissexpo à Beaulieu du 15 au 18 janvier 2009.

Nous sommes à la recherche de producteurs prêts à être engagés pour des demi-journées ou des journées afin de tenir le stand permettant de faire connaitre et signer le contrat: «1 franc/litre pour le paysan»!

BRÈVES CÉRÉALES

La commission Uniterre grandes cultures & viande a reçu fin novembre le nouveau vice-directeur de l'OFAG, Monsieur Dominique Kohli, pour une discussion sur l'avenir des grandes cultures et sur les projets de libre-échange.

La commission rencontrera en décembre la direction de Suisseporcs à Berne pour débattre avec eux de la manière de construire ensemble un avenir pour tous les secteurs de production.

Si vous êtes intéressés par cette commission n'hésitez pas à nous contacter au secrétariat.

BONNE ANNÉE À TOUTES ET À TOUS

Que 2009 vous apporte bonheur, joies et succès! Oue 2009 soit synonyme de plus d'équité dans les filières, de prix rémunérateurs pour les paysans, d'une agriculture de proximité vivante répondant aux attentes de nos concitoyen-ne-s!

Commission internationale:

Rudi Berli, 8 rue Lissignol, 1201 Genève Tél. 078 707 78 83, r.berli@uniterre.ch Coordination Européenne Via Campesina: Valentina Hemmeler Maïga, 021 601 74 67 Plateforme agriculture contractuelle: Nicolas Bezençon, 021 601 74 67 Commission grandes cultures et viande: Valentina Hemmeler Maïga, v.hemmeler@uniterre.ch